

**ÉCOLE DE MUSIQUE
ET DE THÉÂTRE**



**GRANDCHAMP
DES FONTAINES**

ASSOCIATION CULTURE ARTS ET LOISIRS DE GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

INSCRIPTIONS 2022-23

Portes ouvertes à la Maison des Jardins de la Cure

Mardi 14 juin 17h30 à 19h	Mercredi 15 juin 14h à 18h	Jeudi 16 juin 17h30 à 19h	Vendredi 17 juin 17h30 à 19h	Samedi 18 juin 10h à 12h
--	---	--	---	---

**Dépôt du dossier dans la boîte aux lettres
avant le 30 juin**

et au Forum des Associations
Complexe des Cent Sillons
prévu le Samedi 3 septembre 2022

CALG

info@grandchampmusique.fr
theatre@grandchamplusique.fr

<http://www.grandchampmusique.fr>

Maison des Jardins de la Cure – 14 place de l’Eglise - 44119 Grandchamp des Fontaines

Coordination pédagogique
Cécile KERGOSIEN
coordination@grandchampmusique.fr

Secrétariat
Séverine GOHAUD
secretariat@grandchampmusique.fr



FICHE d'INSCRIPTION 2022-2023

Ecole de Musique Théâtre

INSCRIPTION

REINSCRIPTION

ELEVE

NOM : Prénom : Sexe (F/M) :
Date de naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. élève : E-MAIL élève :
Etablissement Scolaire 22-23 : Classe 22-23 :

PERE

NOM / Prénom :
Adresse :
CP-Ville :
Tél. portable :
E-MAIL :
Profession :
Quotient Familial (CAF) :

MERE

NOM / Prénom :
Adresse :
CP-Ville :
Tél. portable :
E-MAIL :
Profession :

CURSUS DECOUVERTE

Eveil Musical

Parcours Découverte Instrumentale

CURSUS INSTRUMENTAL

1^{ère} année : FM + 20mn instrument + 1 atelier
enfant né-e de 2016 à 2012

Choix 1 instrument :

Choix 2 instrument :

1^{ère} année : FM + 30mn instrument + 1 atelier
jeune né-e à partir de 2011

Choix 1 instrument :

Choix 2 instrument :

2^{ème} à 5^{ème} année : FM + 30mn instrument + 1 atelier

Instrument :

6^{ème} année et + : 30mn instrument + 1 atelier

Instrument :

Coursus adulte 30mn instrument + 1 atelier
jeune débutant né-e de 2007 à 2005 et adulte

Instrument :

Coursus Handicap 20mn individuel

ATELIERS COLLECTIFS DE THEÂTRE

Cours Enfants 7-10 ans (nés de 2012 à 2015)– mercredi de 13h20 à 14h50

Cours Ados 11-17 ans (nés de 2005 à 2011)– mercredi de 14h55 à 16h25

ATELIERS COLLECTIFS

Chorale Enfants (CE1à CM1)

Orchestre débutants

Atelier Musique de Chambre

Chorale Ados (CM2 et +)
 Chorale Adultes

Orchestre de Guitares
 Atelier Musiques Actuelles ado

Atelier Création Composition
 Groupe Musiques Actuelles

PAIEMENT POUR 2022-2023

ADHESION

1 par foyer fiscal / 1 chèque séparé du reste (encaissé en septembre)
 Commune (GdF) 40€ Hors commune 50€

REGLEMENT DES COURS

tous les chèques sont donnés à l'inscription

Annuel (1 fois en Oct.) Trimestriel (3 fois en Oct. Janv. Avril)
 Mensuel (10 fois d'octobre à juillet) Chèques Vacances ANCV montant :€

DETAIL DU REGLEMENT

Montants : **Adhésion** :€
Cursus Musical :€
Cursus Théâtre :€
Atelier seul ou supplémentaire :€
Réduction 3^{ème} inscription de la famille :€
SOUS-TOTAL pour les cours :€
TOTAL :€

RAPPEL : toute inscription est définitive et vous engage financièrement pour l'année.

Je soussigné, _____
responsable légal de l'enfant _____

- m'inscris ou inscris mon enfant à l'école de musique de l'association CALG ;
 certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter ;
 autorise les membres salariés de l'association CALG à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale ;
 souhaite rejoindre les bénévoles de l'association CALG .

J'autorise la prise et la diffusion de photos ainsi que les enregistrements sonores de mon enfant ou de moi-même pour le site internet de l'association CALG, sur les affiches et articles des événements de l'association CALG et sur les publications dans le magazine municipal *L'écho des Fontaines*

Oui Non

À _____, le _____ 2022

Signature :

Inscriptions et Planning des Portes Ouvertes

Semaine du 13 au 18 juin 2022

ATTENTION sauf pour la flûte

N'hésitez pas à venir rencontrer les professeurs et assister aux cours. Veuillez trouver dans ce tableau les jours, les horaires des disciplines enseignées ainsi que les créneaux pour valider votre inscription.

<u>Jour</u>	<u>Discipline</u>	<u>Salle</u>	<u>Horaires</u>
Mardi 14 juin	Batterie	Fantaisie (RDC)	17h à 19h
	Guitare électrique	Prélude	17h45 à 18h45
	Permanence inscriptions	Secrétariat	17h30 à 19h
Mercredi 8 juin	Flûte à bec	Lumière (1 ^{er} étage)	11h15 à 12h 13h30 à 14h
	Flûte traversière	Lumière (1 ^{er} étage)	14h à 14h30
Mercredi 15 juin	Guitare classique	Toccata (1 ^{er} étage)	13h20 à 16h45
	Violoncelle	Concertino (1 ^{er} étage)	13h à 14h
	Piano	Prélude (RDC)	14h à 17h
	Eveil musical (4,5 ans)	Fantaisie (RDC)	16h40 à 18h
	Initiation Parcours (6 ans)	Fantaisie (RDC)	16h à 16h30
	Permanence inscriptions	Secrétariat	14h à 18h
Jeudi 16 juin	Piano	Concertino (1 ^{er} étage)	17h à 18h30
	Chorale enfants	Fantaisie (RDC)	17h30 à 18h15
	Chorale ados	Fantaisie (RDC)	18h15 à 19h
	Chorale adultes	Salle des Fresnes	19h15 à 20h45
	Permanence inscriptions	Secrétariat	17h30 h à 19h
Vendredi 17 juin	Violon	Concertino (1 ^{er} étage)	17h15 à 19h
	Permanence inscriptions	Secrétariat	17h30 à 19h
Samedi 18 juin	Guitare électrique/ Basse	Audition à 11h30 les professeurs seront disponibles pour vous rencontrer	
	Atelier musiques actuelles		
	Piano		
	Permanence inscriptions	Secrétariat	10h à 12h

Ce que l'on vous propose pour 2022-2023 !

• **Cursus découverte (de 4 à 7 ans)**

Eveil musical : Cours collectif de 45 minutes (ou 30mn selon effectifs) pour les enfants de 4 à 5 ans, permettant de découvrir et de construire des bases musicales (écoute, rythme, chant, création...)

Parcours Découverte Instrumentale :

Cet atelier est destiné aux enfants de 6 et 7 ans, curieux de découvrir les instruments enseignés à l'école de musique. C'est une passerelle entre l'éveil et le cursus instrumental.

Le parcours se divise en 2 temps hebdomadaires :

- La pratique instrumentale : par binôme, les élèves découvriront environ 5 instruments dans l'année, pendant 4 séances de 20mn pour chacun, avec le professeur d'instrument. Le planning variera selon l'instrument (jour et heure), et un calendrier vous sera donné en début d'année.
- Le cours collectif d'initiation (30mn) : tous les élèves de parcours sont regroupés afin de s'initier à la musique, de façon ludique. Ce temps en groupe permettra d'aborder la pulsation, les notions rythmiques et mélodiques, par l'utilisation de percussions, le chant, la pratique de percussion corporelle, jeux et créations diverses...

• **Cursus instrumental (à partir de 7 ans)**

Formation musicale (solfège) : Cours collectif de 45 minutes permettant l'apprentissage du langage musical et de ses techniques, indispensable pour la pratique d'un instrument, à partir de 7 ans. Le cursus se fait en 5 ans.

Apprentissage instrumental : batterie, flûte à bec, flûte traversière, guitare classique, guitare électrique, guitare basse, guitare folk, piano, violon, violoncelle. Cours individuel de 20mn ou de 40mn en binôme la première année (sauf si l'élève débutant a 11 ans et +) puis de 30mn dès la deuxième année.

• **Cursus handicap**

Cours individuel de 20 minutes pour personne en situation de handicap (enfant ou adulte). Découverte de la musique à travers différents supports, jouer avec des petites percussions, écouter différents styles musicaux, ressentir la musique, chanter... selon l'envie et la progression de l'élève.

• **Les ateliers collectifs**

Chorale enfants (du CE1 au CM1) / Chorale ados (à partir du CM2) : A partir de 7 ans, le plaisir de chanter tous ensemble pendant 45 minutes. Le répertoire est très large (comptine, musique du monde, musique actuelle...) Aucune obligation de connaître le solfège !

Chorale adultes : Ensemble vocal à plusieurs voix en fonction de l'effectif et des pièces. Aucun niveau de solfège n'est requis, le répertoire est très varié ! Le cours dure 1h30.

Orchestre débutants : L'envie de jouer à plusieurs dès la 2^{ème} année d'apprentissage instrumental. Le cours dure 45 minutes. Le répertoire reste simple et varié, très souvent arrangé par le professeur en fonction des instruments et du niveau des élèves.

Atelier musique de chambre : L'envie de jouer à plusieurs à partir de la 3^{ème} année d'apprentissage instrumental. Les groupes sont formés en fonction du choix des instruments et du niveau instrumental. Le cours dure 30 minutes, le répertoire est varié et peut être arrangé par le professeur.

Orchestre de guitares : A partir de la 3^{ème} année, le but étant de réunir le plus d'élèves possible pour jouer ensemble pendant 45 minutes. Le répertoire varié est déterminé entre les élèves et le professeur, souvent en relation avec la programmation des Folles Journées car partenariat avec le CNR de Nantes.

Atelier création-composition : Pour tous les instruments et chant, avec un minimum de 2 ans de pratique instrumentale. C'est l'occasion d'aborder des notions d'écriture, de construire un morceau à partir d'accords simples, travail rythmique et improvisations, écriture de paroles. Cours de 30 minutes.

Atelier musiques actuelles : Pour tous les instruments, chant, à partir de 11 ans ayant au moins 3 ans de pratique instrumentale. Le but est de jouer tous ensemble, pendant 45 minutes et d'aborder les musiques d'aujourd'hui (pop, rock, funk, reggae...). Et pour les plus grands, ils intègrent le **Groupe musiques actuelles**.

Il est tout à fait possible de s'inscrire à un ou plusieurs ateliers sans faire le cursus instrumental.

**L'ensemble des cours est assuré
sous réserve d'inscriptions en nombre suffisant.**

Événements et actions menés

- Auditions dans des lieux différents : écoles, médiathèque...
- Interventions dans les structures Petite Enfance (RAM) et Accueil de loisirs (ALSH Les Farfadets),
- Partenariat avec la commune, participation aux événements culturels locaux : exposition Couleurs en hiver, Téléthon, Fête de la musique...
- Projet « Des notes et des mots » avec la médiathèque et un spectacle public,
- Organisation d'un Fest Deiz,
- Proposition aux élèves d'assister à une représentation musicale (ONPL) dans le cadre de leur cursus instrumental.

Tarifs 2022-23

AFIN DE SOUTENIR LES PARENTS DANS CETTE PERIODE ECONOMIQUEMENT DIFFICILE ET POUR QUE LA MUSIQUE RESTE ACCESSIBLE A UN MAXIMUM DE PERSONNE, NOUS AVONS FAIT LE CHOIX DE NE PAS AUGMENTER NOS TARIFS.

TARIFS	Enfants <i>nés en 2005 et après</i>	Adultes <i>nés en 2004 et avant</i>	HORS COMMUNE	
			Enfant	Adulte
Adhésion à l'association CALG				
Adhésion Obligatoire (une seule adhésion par foyer fiscal)	40 €		50 €	
Cursus Découverte				
Éveil musical 45mn <i>Enfants nés de 2016 à 2017</i>	120 €		120 €	
Parcours Découverte instrumentale Atelier collectif 30mn + cours d'instrument en binôme 20mn <i>Enfants nés en 2015 ou 2016</i>	260 €		260 €	
Cursus instrumental Jeune				
<i>1^{ère} année pour les enfants nés de 2015 à 2011</i> cours de FM de 45mn + cours d'instrument 20mn + 1 atelier de pratique collective	500 €		600 €	
<i>de la 2^{ème} à la 5^{ème} année ou dès la 1^{ère} année pour les jeunes nés à partir de 2010</i> cours de FM de 45mn + cours d'instrument de 30mn + 1 atelier de pratique collective	590 €		690 €	
<i>à partir de la 6^{ème} année</i> cours d'instrument de 30mn + 1 atelier de pratique collective	520 €		620 €	
<i>pour les jeunes débutants nés de 2006 à 2004</i> cours d'instrument de 30mn + 1 atelier de pratique collective	520 €		620 €	
Cursus instrumental Adulte				
cours d'instrument de 30mn + 1 atelier de pratique collective		600 €		700 €
Cursus Handicap				
cours individuel de 20mn	500 €		500 €	
Théâtre				
Cours de Théâtre	145 €		145 €	
Pratiques collectives hors cursus instrumental				
Chorale	120 €	170 €	120 €	170 €
Atelier de pratique d'ensemble instrumentale	120 €	130 €	120 €	170 €
Groupe Musiques actuelles	160 €	170 €	160 €	170 €

Réduction de 70 € à partir de la troisième inscription de la famille (même foyer fiscal).

Toutes les informations et plus encore sur notre site :

<http://grandchampmusique.fr/>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/musiquegrandchamp/>

Instagram : [ecole_musique_gdf](https://www.instagram.com/ecole_musique_gdf)



Règlement Intérieur de L'École de Musique et de Théâtre

approuvé par le Conseil d'Administration du 17mai 2021

1- Commissions

Le conseil d'administration est représenté par chacun de ses membres et nomme deux commissions ; l'une pour diriger l'école de musique et l'autre pour diriger l'école de théâtre.

2- Les professeurs de musique et de théâtre

- Les professeurs sont liés à l'association par un contrat.
- Les conditions de rémunération sont déterminées par le conseil d'administration suivant la convention collective ECLAT (de l'animation) pour les salariés ou par la convention de prestation.
- Une concertation régulière sera réalisée entre les commissions et l'ensemble des professeurs. Les réunions de rentrée et de fin d'année sont considérées obligatoires. Les autres dans l'année sont considérées facultatives mais l'absence doit être signalée à l'avance.
- Les professeurs devront participer à au moins une animation dans l'année (audition-spectacle ou autre) et assister aux réunions de préparation de cette animation.
- Les professeurs sont tenus de respecter les horaires de leurs cours et leur durée, ils se doivent d'être en place à l'arrivée de-s l'élève-s.
- Les professeurs adaptent leur enseignement aux motivations de l'enfant. Si celui-ci rencontre des difficultés, ils préviennent les parents et si besoin le bureau en cas de difficultés importantes ou de problème de comportement.

Absences des professeurs :

- Les professeurs devront rattraper les cours pour absences non justifiées, en proposant une nouvelle date en concertation avec les élèves.
- Pour les absences justifiées (code du travail), ils devront prévenir au plus vite l'association et ne seront pas tenus de récupérer ces cours.

3- Les élèves

A l'école de musique, l'apprentissage d'un instrument comporte trois cours distincts :

- Technique : Les cours d'instrument sont de 40mn en binôme (ou 20mn individuel) la première année puis 30mn en individuel. Pour les cours en binôme, les professeurs en concertation avec les parents et la coordinatrice pédagogique pourront séparer le binôme en cours individuel de 20mn, quand cela est jugé nécessaire.
- Théorique : Le cours de Formation Musicale qui est un cours collectif de 45mn pendant les 5 premières années.
- Pratique Collective : Pratique de la musique d'ensemble (ateliers de classe, orchestre, chorale, groupes...). Les cours collectifs sont de 30mn ou 45mn ou 1h. Certains ateliers fonctionnent sur toute l'année, d'autres sont cloisonnés par sessions de 8 semaines.
- L'inscription d'un élève à l'école de musique implique la participation à ses cours ainsi qu'un travail personnel qui nécessite d'avoir l'instrument chez soi.

- L'année musicale comprend 33 semaines (1^{ère} semaine réunion par classe d'instrument : rencontre du professeur et organisation des cours) et se divise en 2 semestres. Ils sont ponctués par des appréciations – sur bulletin – remises aux parents .
- Lorsqu'une manifestation musicale a lieu pendant le cours de FM ou d'instrument d'un élève et que le professeur ne peut assurer son cours, il est possible que ce cours ne soit pas rattrapé.
- Les cours sont dispensés à la Maison des Jardins de la Cure, siège de l'association.
- Le cours de chorale adultes est dispensé Salle des Frênes, à côté de l'école.

A l'école de théâtre, l'apprentissage comporte un cours collectif de 1h30 chaque semaine.

- L'année théâtrale comprend 28 semaines et se termine par un spectacle des élèves mis en scène par leurs professeurs.
- Les cours sont dispensés dans une salle municipale communiquée en début d'année.

Absences des élèves :

- L'inscription engage financièrement l'élève pour l'année. L'association ne peut tenir compte des absences.
- Les professeurs doivent être informés de toute absence prévisible de l'élève et ne sont pas tenus de rattraper les cours manqués.
- Les contacts téléphoniques seront transmis en début d'année.
- Une feuille de présence est remplie à chaque cours par le professeur.

Important :

- Les parents se doivent de vérifier que le professeur est présent lorsqu'ils déposent leur enfant. L'école ne peut en assurer la garde en cas d'absence imprévue du professeur. L'association décline toute responsabilité en dehors de la salle et des heures de cours.
- Pour les élèves en partenariat avec une autre école de musique, c'est le Règlement Intérieur de l'autre école qui est appliqué pour le cours concerné.

4- Adhésion-cotisation

- L'inscription est définitive et engage financièrement l'élève pour l'année.
- L'adhésion des élèves à l'association est obligatoire, le montant est fixé par famille(foyer fiscal)et par an.
- Le paiement échelonné des cours est autorisé sans remise en cause du principe de l'engagement annuel. Les chèques seront tous remis le jour de l'inscription et encaissés selon l'échelonnement choisi.

5- Assemblée Générale

- Pour mieux répondre à l'attente de chaque adhérent, il est important que ces derniers participent à l'assemblée générale annuelle pour y exprimer des avis sur les choix et les orientations de l'association.

N° SIRET : 353 339 963 00012 9623

N° AGREMENT du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative : 44-04-81